

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2015

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 5 août 2015, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MY André, POYET Marie-Claude

Excusés

GIRE Frédéric pouvoir à LAFAYE Jean René

1. PRÉPARATION RENTRÉE SCOLAIRE 2015

A la demande de Monsieur le maire, Henri DIOT est invité à présenter le compte rendu de la commission ECOLE qui s'est réunie le 21 juillet 2015. Henri DIOT précise que précédemment à cette réunion s'est tenue une entrevue entre les enseignants en poste à Ferrières, Madame Muriel BARTASSOT et Monsieur François GREZE, qui ont posé les grandes lignes de l'organisation pédagogique pour la rentrée de septembre prochain.

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES

Effectifs prévus au 1er septembre 2015 : **44 élèves.**

Classe de Madame BARTASSOT : maternelle + Cours Préparatoire avec la répartition suivante :

Toute petite section = 4

Petite section = 4

Moyenne section = 6

SOIT 26 ELEVES

Grande section = 6

Cours préparatoire = 6

Classe de Monsieur GREZE : cours élémentaire et cours moyen avec la répartition suivante :

CE 1 = 5

CE2 = 3

SOIT 18 ELEVES

CM 1 = 3

CM2 = 7

Cette répartition peut paraître déséquilibrée au vu des effectifs, cependant :

- elle résulte du *choix des enseignants*, qui ont toute latitude en la matière, sous le contrôle de l'Inspecteur de l'Education Nationale.
 - dans la pratique, les *4 tout petits* ne seront pas en permanence en classe, et font la sieste l'après-midi.
 - Madame BARTASSOT est *secondée par* (Marie-Christine BARRAUD le matin, et Cindy CHARPANTIER l'après-midi) avec lesquelles elle a l'habitude de travailler.
 - selon une pratique bien établie à l'école de Ferrières, un *décloisonnement* se fera entre les CP et les CE1, afin de tirer les plus petits vers le haut.
 - l'*émulation* nécessaire entre les grandes sections et les CP se fera tout naturellement.
 - afin de consacrer un temps d'enseignement plus efficace aux CP, Madame BARTASSOT a prévu de *matérialiser l'espace* qui leur sera consacré dans la classe par des placards hauts.
- Monsieur DUCLOUX, le nouvel Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), a assuré Monsieur

le Maire de sa venue le jour de la rentrée scolaire (le mardi 1er septembre) afin de *compter précisément les élèves*. Il paraît utile de bien expliquer aux familles, notamment des tout petits, l'importance de bien emmener leurs enfants ce jour-là.

Cette répartition n'est évidemment pas un progrès pour les conditions d'enseignement dans notre école, mais les enseignants tiennent à rassurer les parents, les programmes seront suivis et les petits Farrérauds, Lavoinois et Guillermiauds suivront le même enseignement que dans toutes les écoles. Ils regrettent cependant de n'avoir jamais été informés par leur administration de la fermeture d'une classe dès la rentrée 2015.

ORGANISATION DE LA RENTREE ET HORAIRES DE L'ECOLE

Rentrée 2015

Les enseignants seront présents à l'école le vendredi 28 août, dans le cadre du rattrapage de la journée du lundi de Pentecôte.

La pré rentrée des enseignants se fera le lundi 31 août.

La rentrée générale aura lieu le mardi 1er septembre.

Les horaires reviennent au découpage suivant

LUNDI et MARDI : 9h00 à 12h00 puis 13h30 à 16h00

MERCREDI : 9h00 à 11h30

JEUDI et VENDREDI : 9h00 à 12h00 puis 13h45 à 16h00

Les petits de maternelle feront donc la sieste à partir de 13h.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC = soutien scolaire) seront organisées en concertation avec Monsieur DUCLOUX IEN.

Madame BARTASSOT émet des doutes sur la possibilité de maintenir les sorties PISCINE douze demi-journées dans l'année, du fait de la charge de travail due à l'adjonction des CP à la Maternelle. Monsieur GREZE pense maintenir cette activité, sous réserve qu'il y ait des accompagnateurs agréés parmi les familles.

Cette organisation sera présentée aux parents lors d'une réunion avec les enseignants dans les 15 jours suivants la rentrée scolaire.

Salles de classe

Madame BARTASSOT occupera la classe du bas, avec une séparation pour les CP.

M. GREZE occupera une des salles à l'étage, l'autre restant à disposition des enseignants pour des activités diverses, comme des projections ou des séances avec des intervenants extérieurs.

M. GREZE renouvelle le vœu émis par Monsieur PERRUCHE de disposer de tables et chaises individuelles pour les plus grands, ce qui a été acté lors d'un précédent Conseil Municipal.

Il souhaite que la municipalité puisse mettre un employé à disposition pour réaménager la répartition du mobilier suite à la suppression d'une classe.

Il fait remarquer que le budget alloué par la commune sera suffisant pour un fonctionnement satisfaisant de l'école.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL

Il paraît peu probable qu'une classe soit réouverte en septembre après le comptage des élèves par l'IEN, d'autant plus que les projections d'effectifs pour 2016 ne sont pas favorables (7 départs au collège).

Les élèves actuellement scolarisés à Laprugne ne viendront pas, sauf exception, à Ferrières,

si l'école ferme par manque d'effectifs (actuellement 6) mais plutôt à Saint-Priest, comme c'est déjà le cas pour certains.

On peut déplorer la scolarisation de quelques enfants de Ferrières, Lavoine ou La Guiermie dans d'autres communes, mais notre école reçoit aussi certains élèves des communes environnantes, et on ne peut nier les contraintes pratiques auxquelles doivent faire face les familles.

La nouvelle organisation de la scolarité en cycles incluant notamment les CM avec les Sixièmes de collège (cycle des consolidations), montre la volonté de regrouper les établissements scolaires dans les centres urbains.

Tout ceci n'empêche pas de défendre notre ECOLE, en particulier auprès de l'administration, car elle demeure un lieu vital de la vie communale, et un service indispensable pour conserver une attractivité de notre commune auprès de futurs arrivants. C'est dans cette optique que des parents d'élèves ont projeté de rencontrer la nouvelle Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) dès la fin août.

Après avoir écouté le compte rendu de la commission, le conseil municipal a procédé à l'examen de points en rapport avec la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

VENTE DES TICKETS DE CANTINE

Le conseil municipal décide de nommer Dominique LAURENT, régisseur pour la vente des tickets de cantine et de garderie périscolaire. Par ailleurs il est décidé que la vente des tickets de cantine et de garderie périscolaire s'effectuera désormais en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ECOLE

Le maire expose qu'il convient de recruter une personne dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour la prise en charge de l'aide à la cantine et de la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, de la garderie du soir, et du ménage des bâtiments communaux et éventuellement du remplacement des collègues absentes. Pôle Emploi a proposé trois candidatures à la commune. Ces personnes ont été reçues par la commission chargée du personnel communal. La commission propose au conseil municipal de retenir la candidature de Madame Véronique MUTAUD. La candidature de Madame MUTAUD est retenue par le conseil municipal. Le maire précise que le début du contrat sera demandé pour le 1^{er} septembre 2015 ; il sera de 12 mois, d'une durée de 20 h hebdomadaire.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le maire présente au conseil municipal un état d'avancement des travaux en cours et à venir, à savoir : installation de la chaudière à l'école, réfection de la toiture de l'église, rénovation du revêtement de la place du haut du bourg, restauration des poteaux qui soutiennent la charpente du lavoir, nettoyage de l'arboretum, entretien du mur de la station d'épuration. Le maire fait par ailleurs un point des différents travaux de renforcement de la voirie communale et plus particulièrement des chemins des villages des Souches, de Thévenet et de Pajean.

3. SDE03 : ADHÉSION DES TROIS COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, Syndicat Départemental mixte, à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes. Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 : "Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides". Dans le cadre du maillage du département en bornes de recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en

coordination notamment avec les trois communautés d'agglomération. Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que, par délibération de leur conseil communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de MONTLUÇON, MOULINS et VICHY, ont demandé leur adhésion au SDE03. Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération. Conformément au code général des collectivités territoriales (articles L5211-18, L5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, autorise l'adhésion des trois communautés d'agglomération de MONTLUÇON, MOULINS et VICHY au SDE03.

4. CONVENTION ASSOCIATION P'TITS MOZART

A la demande de Monsieur le maire, François FRADIN présente au conseil municipal le projet de convention établi entre la commune et l'association « Les P'tits Mozart » qui a pour objet la mise à disposition de locaux au 1^{er} étage de la mairie. Après un examen de la convention, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association cette convention. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la dite convention.

5. AFFAIRES DIVERSES

Approbation des statuts ATDA

Monsieur le maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi l'A.T.D.A. propose à ses membres :

- ✎ Au titre des missions de base :
 - une assistance informatique,
 - une assistance en matière de développement local,
 - une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - une assistance financière.

- ✎ Au titre du service optionnel :
 - une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments),
 - une assistance au suivi des ouvrages d'art,
 - une assistance à la gestion de la voirie,
 - un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme. Ce service optionnel comprend :

- ✎ Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.

- ↪ Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les E.P.C.I. compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après :
- formations et journées d'actualité,
 - veille juridique et jurisprudentielle,
 - instruction des autorisations d'urbanisme,
 - contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,
 - constatation des infractions pénales et police d'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux,
 - assistance en matière de recours gracieux,
 - assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.
- ↪ Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
- conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme,
 - préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme,
 - assistance en matière de recours gracieux,
 - assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux,
 - assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.
- ↪ Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- ↪ Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les statuts de l'A.T.D.A. modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

Répartition du FPIC

Le maire informe le conseil municipal que la commune se verra finalement reverser la somme de 10 733€ au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La séance est levée à 21h30.
Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN